

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de Constantine
Daira de Zighoud Youcef
Commune de Béni Hamidène
N° d'identification fiscal :25082002181

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public

le président de l'assemblée populaire communale de Béni Hamidène informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimales N°01/2026 paru du: **12/02/2026** dans le BOMOP et les deux journaux écrits **المساء** et La Nouvellr République et dans les deux journaux électroniques **الحراك الاخباري** et **ALGERIE 54**

Que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

N°	Intitulé de l'opération	L'ENTREPRISE	N° d'identification fiscal	Montant du marché en TTC	Délai	Note obtenue	Obs.
01	AMENAGEMENT HABITA RURALE GROUPE OULED NIA	LAHNECH OUSSAMA	187250118178168	14.822.640,00 DA	03 MOIS	46/68	Moins disant

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services marchés publics de la commune Beni Hamidene, dans un délai de trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

Conformément aux dispositions de l'article 82 , 182 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public

Tout Soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l' APC de Béni Hamidène dans un délai de (10) Jours à partir de la date de parution de cet avis d'attribution provisoire

Le Président de l'APC